



RESULTAT DES NEGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES 2022 : LA MONTAGNE ACCOUCHE D'UNE SOURIS

Après quatre réunions de négociation sur la rémunération, le partage de la valeur ajoutée, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes - notamment sur les mesures visant à supprimer les écarts de rémunération-, et la qualité de vie et des conditions de travail, **les résultats obtenus ne sont clairement pas à la hauteur des attentes des salariés.**

L'intersyndicale a initialement demandée une augmentation de 200 euros pour tous que la direction a refusée.

Pour la **CGT**, le constat est simple : avec l'augmentation du Smic au 1er août, la catégorie employée sera vite rattrapée par le SMIC.

Coefficient	Signé en juillet	Réel avec augmentation smic du 1 ^{er} août	Augmentation Réel en € Au 1 ^{er} Août
140	3,65% soit 60 € brut	1,64%	26.63 €
150	4,25% soit 70 € brut	2,24%	36.63 €
160	4,56% soit 75 € brut	2,55%	41.60 €
170	4,86% soit 80 € brut	2,85%	46.63 €

Pour infos les **employés** sont majoritairement des **conseillers clients** qui représentent plus des $\frac{3}{4}$ des salariés et qui ne doivent, cependant leur augmentation salariale qu'à la revalorisation du SMIC, puisqu'en effet la Loi prévoit que le smic soit indexé sur l'inflation.

Donc à la prochaine augmentation ces coefficients seront très vite rattrapés par la revalorisation du Smic. **Au Final, seuls les agents de maîtrise et les cadres auront été réellement augmentés.**

Les prévisions de l'INSEE indiquent que l'inflation augmentera encore d'ici la fin de l'année 2022 ce qui signifie que **l'augmentation prévue par TP sera totalement engloutie par la revalorisation mécanique du smic.**

Tout ça pour ça !

TOUS, nous aurions pu avoir plus mais la direction a catégoriquement refusé la rétroactivité depuis le début de l'année. Son message est clair : augmenter nos salaires n'est pas sa priorité malgré des prévisions de résultats stables et en nette amélioration.

La **CGT**, a signé l'avenant portant sur les mesures prises pour les ex-**Techcity**, visant à leur permettre d'accéder au coefficient 190 et de sortir ainsi de la grille fermée où ils étaient et qui empêchait toute augmentation de salaire depuis près de 10 ans !

Signer l'accord bloc 1 vaudrait acceptation de la perte de notre pouvoir d'achat.

Trop, c'est trop !

Pour la **CGT**, nos salaires doivent nous permettre de vivre aujourd'hui et demain dans la dignité. Chaque salarié de Téléperformance doit être payé correctement et pas au lance pierre pour le travail qu'il fournit.

Maintenant plus que jamais Il faut se battre pour nos convictions et nos intérêts collectifs.

Aussi la CGT envisage de grosses journées de mobilisation notamment avec les forces politiques d'opposition de Gauche. Le but étant d'obtenir des augmentations de salaires notamment en passant par les négociations au niveau de la branche et de rehausser la grille des salaires.

Pour rappel l'argent existe :

Le Groupe TELEPERFORMANCE a une situation financière saine puisqu'en 2021 le Groupe a obtenu un **chiffre d'affaires de 7115 millions d'euros** et un résultat net de **557 millions d'euros**. Par voie de conséquence, l'assemblée générale des actionnaires du 14 avril 2022 a voté l'augmentation du dividende qui passe à 3.30 euros au lieu de 2.40 euros (58 730 600 actions). Donc, il est tout à fait possible d'augmenter les salaires.

Les salariés sont confrontés à une inflation à plus de 5,4 % et qui continue à augmenter avec pour conséquence la hausse du gaz, de l'électricité, du carburant et des denrées de première nécessité.

Cette hausse du coût de la vie doit impérativement être compensée par des augmentations significatives de salaires.



A tous ceux qui pensent que c'est grâce à eux (et ils se reconnaîtront !) que l'entreprise a augmenté les salaires : merci d'avoir l'honnêteté de rappeler que toutes les organisations syndicales ont fait front face à une direction qui ne voulait rien donner à certains salariés.

La direction de Téléperformance France n'a cédé que pour s'éviter un mouvement de contestation national !

POUR ETRE ENCORE ET TOUJOURS PLUS FORTS REJOIGNEZ LA CGT : SYNDIQUEZ-VOUS !

Samira ALAOUI Déléguée Syndicale Centrale 06.69.77.11.52 samira.marot@gmail.com

Malika GHRIB Déléguée Syndicale Centrale Adjointe 06.47.09.81.27 malika.moussous@neuf.fr